

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024

Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et du Patrimoine
☎ : 02.31.90.16.50 - dirtech@falaise.fr

Date de dépôt de la demande : _____

NOM & PRENOM : _____

N° SIRET : _____

Tél. : _____ Mail : _____

ADRESSE personnelle ou professionnelle (précise) : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

ADRESSE DE L'OCCUPATION : _____

Nouvelle adresse si déménagement : _____

DATES & DUREE DE L'OCCUPATION

Pour une journée : le _____ de ____ H ____ à ____ H ____

Pour plusieurs jours : Du _____ au _____

NATURE DE L'OCCUPATION

ECHAFAUDAGE

LIVRAISON

DEMENAGEMENT

AUTRES : _____

LIEU D'OCCUPATION

TROTTOIR - *préciser surface utilisée en mètre :* _____

PLACES DE STATIONNEMENT - *préciser le nombre :* _____

PANNEAUX DE SIGNALISATION

FOURNITURE : **OUI*** - *nombre de panneaux :* _____

*A retirer aux Services Techniques, 7 av. de Verdun, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

NON

TARIFS : Délibération du Conseil Municipal du 18.12.2023

1. OCCUPATION DE VOIRIE : place de stationnement

- 3,80€ par place et par jour, pour les 5 premiers jours
- 1,90€ par place et par jour, du 6^{ème} au 14^{ème} jour
- 5,80€ par semaine et par place à compter du 15^{ème} jour
- 24,40€ par mois et par place

2. Mètre linéaire de trottoir

- 1,60€ le mètre par jour, pour les 5 premiers jours
- 0,70€ le mètre par jour du 6^{ème} au 14^{ème} jour
- 11,40€ la semaine à compter du 15^{ème} jour, pour une longueur de 10m

3. MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX

- Panneaux (tarif falaisien) = 18,60€ par jour l'unité.

L'autorisation qui vous sera délivrée devra être affichée et présentée aux services municipaux lors d'un éventuel contrôle.

Une facture est établie avec l'autorisation. Le paiement est à effectuer dès réception d'un titre de paiement du **Trésor Public si le montant est supérieur à 15€** ou **aux services Techniques, si le montant est inférieur à 15€.**

Fait le : _____ à _____ Signature du demandeur

ATTENTION : Cette demande devra être déposée en MAIRIE DE FALAISE, **au minimum une semaine avant l'occupation.** Il vous sera **répondu dans les 72 H**, sauf difficultés inhérentes à votre demande.